

AXA BANK EUROPE SCF ANNUAL REPORT 2011

Management report

Financial statements

Report from the Auditors



AXA BANK EUROPE SCF
Société Anonyme au capital de 111.095.200 euros
Siège social : 203/205 rue Carnot, Fontenay-sous-Bois – 94138 Cedex France
525 010 880 RCS Créteil

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL ET COMPTES SOCIAUX 2011

● Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011	3
● Comptes Sociaux	15
● Comptes sociaux – Liste des annexes 2011	19
● Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	33
● Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	43
● Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	46

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'année écoulée et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposons.

Vos Commissaires aux Comptes, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et le cabinet Mazars, vous donneront dans leur rapport toutes informations utiles quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les rapports de vos Commissaires aux Comptes, ainsi que les comptes annuels et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous en preniez connaissance, si vous l'avez désiré.

Mise en œuvre de la stratégie de développement

AXA Bank Europe SCF a été créée en septembre 2010 dans le but de diversifier les sources de financement d'AXA Bank Europe.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- opération de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, la SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) dans le cadre d'un programme d'émission. Le montant maximum du programme actuel est de 5 milliards

d'euros et devrait être atteint d'ici 2015. En concomitance, AXA Bank Europe SCF souscrit à des titres de créances, émis par des compartiments d'un véhicule de titrisation belge (Royal Street SA), société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de prêts hypothécaires. Les RMBS souscrits par la SCF (à ce jour les RMBS émis par les compartiments RS-2 et RS-3) ont fait l'objet d'une notation par deux agences de notation (Moody's, Fitch et S&P). La notation est AAA.

Actionnariat

AXA Bank Europe SCF est détenue par :

- AXA Bank Europe : 11 109 514 actions
- AXA Belgium : 1 action
- AXA Holdings Belgium : 1 action
- Servis : 1 action
- Service-Life : 1 action
- AXA Private Management : 1 action
- L'Ardenne Prévoyante : 1 action

Actionnariat des salariés

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

En conséquence aucune participation des salariés au capital social n'est constatée.

Activité

Une société de crédit foncier est un établissement de crédit français qui a un but très limité. Son objet exclusif est tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations prévues par la réglementation française sur les sociétés de crédit foncier (article L515-13 et suivants et articles R.515-2 et suivants du code monétaire et financier). Ceci inclut l'émission d'obligations foncières.

Suite au remboursement anticipé des obligations foncières de la série 2 souscrites par AXA Bank Europe en 2010, la société a procédé au début du

second trimestre 2011, à une nouvelle émission de 500 000K€ sur le marché public pour une durée de cinq ans (série 3).

Le 8 décembre 2011, la SCF a fait l'acquisition de 1 837 500K€ de RMBS (RS-3) et a émis de nouvelles obligations foncières pour un montant de 1 500 000K€ (série 4). Ces obligations ont été souscrites intégralement par AXA Bank Europe.

Comptes sociaux

Bilan :

Le total de bilan s'élève à 3 372 906 K€ :

Actif

Le principal poste de l'actif les « obligations et autres titres à revenus fixe » représentent 3 348 066K€.

En 2011, AXA Bank Europe SCF a acheté 1 837 500K€ de RMBS (échéance 2050) à taux variable.

Les comptes de régularisation d'un montant total de 24 165K€ sont composés pour 10 953K€ des primes d'émission des « covered bond » à étaler et pour 13 075K€ d'intérêts sur swap à recevoir.

Passif

Les dettes envers les établissements de crédit représentent 490 511K€ soit 15% du passif.

Un emprunt mensuel a été mis en place pour couvrir les factures courantes.

Les autres emprunts ont été contractés à chacune des émissions des covered bonds : 229 157K€ lors de l'émission du 1^{er} CB (novembre 2010), 1 235K€ lors du rachat du 2^{ème} CB, et de l'émission du 3^{ème} CB (avril 2011) et 254 500K€ lors de l'émission du 4^{ème} CB4 (décembre 2011).

La marge des emprunts en cours en novembre 2011 auprès d'ABE a été revue à la baisse par un avenant en date du 5 décembre 2011. Le taux résultant est de EUR3M+2,9% pour l'emprunt de 229 157K€ et EUR3M+1.7% pour celui de 1 235K€.

En décembre 2011, lors de l'achat des RMBS un nouvel emprunt de 254 500K€ a été contracté auprès d'AXA Bank Europe pour une durée de 10 ans. Ce dernier a été fait aux mêmes conditions de spread que la renégociation du prêt de 229 157K€ au 5/12/2011 soit EUR3M+2.9%.

Les dettes représentées par des titres « covered bond » représentent 2 770 439K€ soit 82% du passif.

AXA Bank Europe SCF a procédé à deux émissions en 2011. Une première d'un montant de 500 000K€ d'obligations foncières à taux fixe de maturité 5 ans (série 3) et une seconde d'un montant de 1 500 000K€ d'obligations foncières à taux variable de maturité 10 ans (série 4).

Le capital social est de 111 095K€ soit 3% du passif. Une augmentation de capital de 83M€ a eu lieu le 29 novembre 2011 par décision du Conseil d'administration du 16 novembre 2011 sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 novembre 2011. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par AXA Bank Europe.

Le résultat net représente une perte de 54K€.

Hors Bilan

Le différentiel de taux entre les RMBS à taux variable et les obligations foncières dont une partie est à taux fixe fait l'objet d'une couverture sous forme de swap.

Compte de résultat

Le produit net bancaire (PNB) s'élève à 1 117K€.

Le produit net bancaire est composé d'intérêts et produits assimilés pour 83 651K€ et d'intérêts et charges assimilées pour 82 521K€. Les autres charges d'exploitation bancaire représentent 13K€.

Le résultat brut d'exploitation est un déficit de 54K€ après déduction de 1 171K€ de frais généraux et dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Ces frais généraux sont constitués d'honoraires de commissaires aux comptes, d'honoraires juridiques

liés à la vie sociale, des prestations comptables et autre prestations de services.

Aucun impôt n'a été constaté.

Le résultat net représente une perte de 54K€.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société depuis sa constitution.

Délais de paiement :

La décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs pour l'année 2010 et 2011 se ventile comme suit en € :

	2010	
	dettes échues	dettes à échoir
à moins de 30 jours	3 050	50 830
de 30 à 60 jours	41 450	207 396
à plus de 60 jours	15 847	
Total	60 347	258 226

	2011	
	dettes échues	dettes à échoir
à moins de 30 jours	126 369	217 276
de 30 à 60 jours	83 008	
à plus de 60 jours	300 517	
Total	509 893	217 276

Proposition d'affectation du résultat

Le report à nouveau dans les comptes au 31 décembre 2011, avant affectation du résultat, présente un solde débiteur de 129 532,89 euros.

Le résultat net déficitaire s'élève à -53 590,19 euros. Nous vous proposons de l'affecter de manière intégrale en report à nouveau débiteur.

A la suite de cette affectation du résultat, le report à nouveau sera porté à la somme de 183 123,08 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des deux derniers exercices (la société ayant été constituée en 2010).

Activité en matière de recherche et développement

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

Conformément à l'article L.515-13 V du Code monétaire et financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement important n'a eu lieu depuis la clôture de l'exercice. Il n'y a pas eu de nouvelles obligations foncières émises ni d'achat de RMBS.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

En 2012, AXA Bank Europe SCF a pour objectif de poursuivre son programme d'émission mis en place en 2010 pour un montant de 5 milliards d'euros sur cinq ans.

L'enveloppe disponible sur son programme après les émissions cumulées de 2 750 000K€ est de 2 250 000K€

Ratios prudentiels

Ratio de couverture

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées ; ces éléments sont validés deux fois par an par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Tout d'abord AXA Bank Europe SCF mesure le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées et doit être en permanence supérieur à 102%, conformément à l'article R515-7-2 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits du total de l'actif, d'une part, le montant des titres ou prêts mobilisés

auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit et, d'autre part, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2011, les actifs retenus en couverture s'élèvent à 3 372 677K€; compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 2 770 439K€, le ratio de couverture s'établit à 121,74%.

Il est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs, notamment au 31 décembre 2011 :

- le montant des prêts cautionnés est égal à 0 %, en dessous de la limite de 35% du bilan ;
- les billets hypothécaires représentent 0% du bilan, soit inférieur à la limite de 10% ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 0,01% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite de 15%.

Autres ratios prudentiels

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant l'année 2011 des coefficients de liquidité et des ratios d'observation largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

Dans l'analyse du ratio de liquidité AXA Bank Europe SCF a tenu compte du fait que les RMBS ne peuvent être considérés comme totalement liquides, car ils sont liés à la couverture des obligations foncières. La part des RMBS considérée comme réellement liquide est constituée de la partie supérieure à 115% (agences de notation Moody's : 114,5%, Fitch : 112%). Dans ces conditions, le coefficient de liquidité s'élève à 11 122%

Opérations de couverture du risque de taux

AXA Bank Europe SCF a acquis à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquels elle perçoit un taux variable de type Euribor 3 mois + marge. Au passif, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières, « covered bonds », qui servent un taux fixe pour les Séries 1 et 3 et un taux variable pour la série 4.

Un swap de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et paye un taux variable de type Euribor 3 mois + marge est initié

en couverture. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité.

Analyse risque de liquidité

L'actif d'AXA Bank Europe SCF bénéficie de revenus des RMBS indexés sur l'Euribor 3 mois majoré d'un spread de 125 points de base pour le RMBS de 1 500 000K€ et Euribor 3 mois plus un spread de 175 points de base pour le RMBS de 1 837 500K€. Les RMBS ne s'amortissent pas seulement dans une période de 5 ans (RS-2 en novembre 2015 et RS-3 janvier 2017) car tout remboursement de prêt hypothécaire est remplacé par un autre prêt afin de préserver la taille de l'actif au sein d'AXA Bank Europe SCF. Le passif est caractérisé pour un coût inférieur aux revenus de l'actif en tenant compte des swaps qui transforment l'endettement des obligations foncières fixe en un coût variable à Euribor 3 mois majoré d'un spread d'environ 78 points de base pour 750 000 K€ et 74 points de base pour le swap à 500 000K€.

Ces 2 éléments majeurs de la structure du bilan expliquent pourquoi le risque de liquidité ne pose pas de problème pour la gestion d'AXA Bank Europe SCF. Le rapport de gestion de risque de liquidité démontre qu'en novembre 2015 la position en RMBS échoit (RS-2) et de même en 2017 pour le (RS-3) et devra dès lors faire l'objet d'une décision de management pour remplacer cette position.

Comité des engagements ALM

Les principales attributions du Comité des engagements sont l'examen de toutes les décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de AXA Bank Europe SCF et d'informer régulièrement le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de ses diligences et de ses observations.

Analyse du pool de crédits

AXA Bank Europe SCF a souscrit à l'intégralité des tranches Senior des RMBS émis par le second et le troisième compartiment de Royal-Street, respectivement RS-2 (1 500 000K€) et RS-3 (1 837 500K€).

Les prêts hypothécaires sélectionnés pour RS-2 et RS-3 ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir un maximum la pérennité de la structure financière.

Royal Street 2 (RS-2)

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 96% à fin décembre 2011, soit un ratio supérieur aux 90% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en novembre 2010, la performance des crédits de RS-2 reste bonne. En situation fin décembre 2011:

- 93% des crédits n'ont pas de retard de paiement, 99% des crédits ont moins d'un mois de retard de paiement.
- Sur les plus de 28 000 crédits, 25 crédits ont plus de 90 jours de retard ; parmi lesquels 4 sont en processus de recouvrement et 21 sont en processus de remédiation.
- Suivant le principe selon lequel un crédit tombe en défaut s'il accuse plus de 180 jours de retard de paiement ou s'il arrive en phase de recouvrement, 19 crédits sont tombés en défaut, depuis le début de la transaction. Parmi ceux-ci, 10 sont tombés en phase de recouvrement, dont 65,5% a déjà été récupéré (4 prêts sont encore en processus de recouvrement) Les 9 autres prêts n'ont pas encore été dénoncés.
- 11 crédits sont tombés en défaut entre juin et décembre 2011.

Les statistiques de crédit sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une « Current Loan to Current Value » moyenne de 47% (< limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 38% (< limite de 42%).

Le portefeuille de Crédit de RS-2 a connu deux rechargements sur le 2ème semestre 2011, le premier ayant eu lieu le 1^{er} Aout 2011 pour un montant de 99M€ et le second au 1^{er} Novembre 2011 pour 53M€, conformément aux dispositions prévues.

Les statistiques présentées ci-dessus pour RS2 sont en majorité reprises sur les rapports trimestriels publiés par Royal-Street et disponibles sur <http://www.axa.be/royalstreet/royalstreet2.html>

Royal Street 3 (RS-3)

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 94% à fin décembre 2011, soit un ratio supérieur aux 90% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en décembre 2011, la performance des crédits de RS-3 reste bonne. En situation fin décembre 2011:

- 95% des crédits n'ont pas de retard de paiement, 99% des crédits ont moins d'un mois de retard de paiement.
- Aucun crédit n'est tombé en processus de remédiation.

Les statistiques de crédit sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une « Current Loan to Current Value » moyenne de 58% (< limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 34% (< limite de 42%).

Le portefeuille de Crédits de RS-3 connaîtra son premier rechargement dans le courant du premier semestre 2012.

Gestion des risques

La Gestion des risques d'ABE SCF intervient dans le cadre des exigences du Comité de Bâle qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP).

La gestion des risques d'ABE SCF, sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Europe, vise à protéger ABE SCF en matière de solvabilité, de liquidité et de profitabilité.

Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'ABE SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'ABE SCF.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques d'ABE SCF qui est aussi intégrée dans la charte de gestion des risques précitée.

Reprenant les grandes catégories de risques applicables aux banques, cette cartographie des risques d'ABE SCF énumère les risques de cette société qui sont matériels à ses activités et

objectifs. Elle les distingue de ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques d'ABE SCF opère aussi une distinction entre les risques matériels qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués que par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'ABE SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques matériels d'ABE SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci.

Conseil d'administration

Le 31 Août 2011 M. Mustafa Uzel a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur d'AXA Bank Europe SCF. M. Alain Symkens a été nommé en tant qu'administrateur en remplacement de M. Mustafa Uzel pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration est à compter du 21 septembre 2011 composé de six membres personnes physiques, tous liés au Groupe AXA. AXA Bank Europe SCF dispose de trois dirigeants responsables, M. François Robinet, Mme Marie-Cécile Plessix et M. Geert Van de Walle qui siègent au Conseil d'administration. En dehors des trois dirigeants responsables, le conseil est composé de Mme Irina Buchmann, M. Laurent Abensour et M. Alain Symkens.

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité d'audit. Les dirigeants responsables sont assistés par un comité des engagements pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la société, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

Jetons de présence

Lors de l'Assemblée générale du 29 Avril 2011, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence

aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

Délégation en matière d'augmentation de capital :

L'Assemblée générale du 29 Avril 2011 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social à hauteur de 31,9M€ et pour une durée de 26 mois à compter du 29 Avril 2011.

L'Assemblée générale du 14 novembre 2011 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant maximum de 83M€ et pour une durée de six mois à compter du 14 novembre 2011.

Cette délégation de compétence a été intégralement utilisée par le Conseil d'administration lors de l'augmentation de capital de 83M€ constatée le 29 novembre 2011.

Situation des Mandataires sociaux :

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L 225-102-1 al. 4 du code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Au présent rapport sont joints les documents suivants :

- Annexe 1 : le tableau faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution, conformément à l'article R. 225-102-1 du Code de commerce.
- Annexe 2 : le tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux sur les territoires français et étranger.

- Annexe 3 : le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital.

Annexe 1

**Tableau faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution
Conformément à l'article R. 225-102-1 du Code**

Nature des indications (en milliers euros)	2011	2010
I. Capital en fin d'exercice		
Capital Social	111 095	28 095
Nombre d'actions émises	11 109 520	2 809 520
Nombre d'obligations convertibles en actions		
II. Opérations et résultats de l'exercice		
Chiffre d'affaires hors taxes	83 651	9 565
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(44)	(116)
Impôt sur les bénéfices	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(54)	(130)
Montant des bénéfices distribués	-	-
III. Résultats par action		
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0
Dividende attribué à chaque action	0	0
IV. Personnel		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		
Montant de la masse salariale de l'exercice		
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., œuvres sociales)		

Annexe 2

**Tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux
(sur les territoires français et étranger)**

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2011

François Robinet		
Fonctions et mandats	au sein du Groupe AXA	hors du Groupe AXA
Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Hedging Services Limited (Irlande) • AXA Bank Europe SCF 	
Administrateur ou membre du conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe (Belgique) • AXA Bank Europe SCF • AXA Life Europe (Irlande) • AXA Assurances Luxembourg • AXA Assurances Vie Luxembourg • AXA Luxembourg • AXA Leben (Suisse) 	
Contrôleur de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • GIE AXA Trésorerie Europe 	

Marie-Cécile Plessix		
Fonctions et mandats	au sein du Groupe AXA	hors du Groupe AXA
Membre du directoire	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Banque 	
Directeur général délégué et administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CFP Management • AXA Bank Europe SCF 	

Geert Van de Walle		
Fonctions et mandats	au sein du Groupe AXA	hors du Groupe AXA
Directeur général délégué et administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe SCF 	
Administrateur au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Belgium Fund • AXA Luxembourg Fund • AXA Open Fund Management 	
Bestuurder / Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Belgium Finance 	
Treasury Officer	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe 	

Irina Buchmann		
Fonctions et mandats	au sein du groupe AXA	hors du groupe AXA
Administrateur au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe • AXA Bank Europe SCF 	
Membre du comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe 	

Laurent Abensour		
Fonctions et mandats	au sein du Groupe AXA	hors du Groupe AXA
Administrateur au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe SCF • Globex International (ex Oudinot Gestion) • Holding Vendôme 3 • Matignon Finance 	
Administrateur unique	<ul style="list-style-type: none"> • GIE AXA Trésorerie Europe 	
Gérant	<ul style="list-style-type: none"> • Finance Solutions S.A.R.L. (FINSO) 	

Alain Symkens		
Fonctions et mandats	au sein du Groupe AXA	hors du Groupe AXA
Administrateur au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Bank Europe • AXA Hedging Services Limited • AXA Bank Europe SCF 	

Annexe 3
Tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital

TYPE DE DELEGATION	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	CONTENU DE LA DELEGATION	PLAFOND (VALEUR NOMINALE)	DELEGATION EN COURS DE VALIDITE OU UTILISEE
Augmentation de capital (<i>maintien du DPS</i>)	AGM 29 avril 2011 /AGE 14 novembre 2011	Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital social de la Société immédiatement par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.	AGM : 31.904.800 euros AGE : 83.000.000 euros	La délégation conférée par l'AGM du 29 avril 2011 avait une durée de 26 mois mais elle a été remplacée par celle conférée dans le cadre de l'AGE du 24 novembre 2011 (art. L.225-129-2 du Code de commerce). Cette délégation a été intégralement utilisée par le Conseil d'administration le 29 novembre 2011. Elle est, par conséquent, devenue caduque.
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions	AGM 29 avril 2011	Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi de ces deux procédés.	31.904.800 euros	Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois à compter du 29 avril 2011.

COMPTES SOCIAUX 2011

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	2011	2010
Caisse, Banques Centrales	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	447	58
. A vue	447	58
. A terme	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
. Créances commerciales	-	-
. Autres concours à la clientèle	-	-
. Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 348 066	1 505 460
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Prêts Subordonnés	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	4	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	221	295
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs	4	-
Comptes de régularisation	24 165	4 863
Total de l'Actif	3 372 906	1 510 677

Passif (en milliers d'euros)	2011	2010
Banques Centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	490 511	233 871
. A vue	-	-
. A terme	490 511	233 871
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	2 770 439	1 248 301
. Obligations	2 770 439	1 248 301
. Autres dettes	-	-
Autres passifs	727	319
Comptes de régularisation	317	220
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres	-	-
<i>Capital souscrit</i>	111 095	28 095
<i>Primes d'émission, de fusion</i>	-	-
<i>Réserves</i>	-	-
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	(130)	-
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	(54)	(130)
<i>Résultat en Instance d'affectation (+/-)</i>	-	-
Total du Passif	3 372 906	1 510 677

Hors bilan

Engagements donnés (en euros)	2011	2010
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

Engagements reçus (en milliers euros)	2011	2010
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties reçues de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
Titres à livrer	-	-

(en milliers euros)	2011	2010
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	1 250 000	750 000
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-
Autres engagements		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements douteux	-	-

Compte de résultat

	2011	2010
Intérêts et produits assimilés	83 651	9 565
Intérêts et charges assimilées	(82 521)	(9 380)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	-	-
Commissions (charges)	-	-
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(13)	(34)
Produit net bancaire	1 117	151
Charges générales d'exploitation	(1 073)	(266)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo corporelles et incorporelles	(98)	(14)
Résultat brut d'exploitation	(54)	(130)
Coût du Risque	-	-
Résultat d'exploitation	(54)	(130)
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant d'impôt	(54)	(130)
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés	-	-
Résultat net	(54)	(130)

AXA Bank Europe SCF
Comptes sociaux
Liste des annexes 2011

- Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables
- Note 2. Caisses, banques centrales : NEANT
- Note 3. Créances sur les établissements de crédit
- Note 4. Créances sur la clientèle : NEANT
- Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe
- Note 5.1. Portefeuilles titres
- Note 5.2. Ventilation des titres
- Note 5.3. Obligations et autres titres à revenu fixe ventilées par échéances (valeur nette comptable)
- Note 6. Prêts subordonnés : NEANT
- Note 6.1. Parts dans les entreprises liées : NEANT
- Note 6.2. Participations et autres titres détenus à long terme
- Note 7. Immobilisations
- Note 8. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation
- Note 9. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle
- Note 9.1. Banques centrales : NEANT
- Note 9.2. Dettes envers les établissements de crédit
- Note 10. Comptes créditeurs à la clientèle : NEANT
- Note 11. Autres sommes dues : NEANT
- Note 12. Dettes
- Note 12.1. Dettes représentées par un titre
- Note 12.2. Durée résiduelle des dettes
- Note 13. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation
- Note 14. Provisions : NEANT
- Note 15. Provisions et dettes
- Note 15.1. Provisions réglementées : NEANT
- Note 15.2. Dettes subordonnées : NEANT
- Note 16. Capitaux
- Note 16.1. Capitaux propres
- Note 16.2. Décomposition du capital social
- Note 16.3. Variations des capitaux propres
- Note 17. Intérêts financiers à terme
- Note 18. Intérêts et produits assimilés
- Note 19. Revenus des titres à revenu variable : NEANT
- Note 20. Intérêts et charges assimilés
- Note 21. Commissions, Autres produits et charges d'exploitation bancaire
- Note 21.1. Commissions charges
- Note 21.2. Commissions produits : NEANT
- Note 22. Gains ou pertes
- Note 22.1. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation : NEANT
- Note 22.2. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées : NEANT
- Note 23. Autres produits et charges d'exploitation bancaire
- Note 24. Charges générales d'exploitation
- Note 25. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Note 26. Honoraires des commissaires aux comptes
- Note 27. Coût du risque : NEANT
- Note 28. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT
- Note 29. Résultat exceptionnel : NEANT
- Note 30. Impôts sur les bénéfices : NEANT

Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'ABE SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRBF n°91-01 du 16 janvier 1991 modifié des règlements n°2000-03 et 2005-04 du CRC, ainsi qu'aux principes comptables applicables aux établissements de crédit

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Faits marquants

Suite au remboursement anticipé des obligations foncières de la série 2 souscrites par AXA Bank Europe en 2010, la société a procédé au début du second trimestre 2011, à une nouvelle émission de 500 000K€ sur le marché public pour une durée de cinq ans (série 3).

Le 8 décembre 2011, la SCF a fait l'acquisition de 1 800 000K€ de RMBS (RS-3) et a émis de nouvelles obligations foncières pour un montant de 1 500 000K€ (série 4). Ces obligations ont été souscrites intégralement par AXA Bank Europe.

Une augmentation de capital a eu lieu le 23 novembre 2011 par décision du Conseil d'administration du 16 novembre sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 novembre 2011. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par AXA Bank Europe.

Eléments de l'actif

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition, (frais exclus ou inclus sur option, possibilité d'amortissement suivant la méthode TIE : taux d'intérêt effectif) et intérêts courus exclus.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées. Les titres RMBS sont issus du véhicule de titrisation d'AXA Banque Europe, Royal Street SA, une société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de certains crédits hypothécaires belges d'ABE.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

Comptes de régularisation

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode. Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur SWAP est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

Eléments du passif

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrées au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par deux agences de notation (Moody's et Fitch).

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme de taux

La SCF constate à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquelles elle perçoit un taux variable de type Euribor3 mois + marge. Au passif, la SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui :

- servent un taux fixe, elles sont alors couvertes par un swap de taux d'intérêt dans lequel la SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois + marge. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.
- servent un taux variable de type Euribor 3 mois + marge.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéficiaires est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont taxées à 0% depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

La loi de finances rectificative de 2011 a institué une contribution exceptionnelle de 5% sur l'impôt dû au titre de 2011 et 2012. Cette contribution est applicable aux sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250M€, AXA Banque Europe SCF n'est donc pas concernée.

L'impôt sur les bénéficiaires constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Les dotations ou reprises de provisions pour impôts différés constatées dans les comptes sociaux sont enregistrées en contrepartie du compte de charge d'impôt.

Engagements sociaux

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

Note 2. Caisses, banques centrales : NEANT

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers euros)	2011	2010
A vue	447	58
Comptes ordinaires Débiteurs	447	58
Créances rattachées	0	0
Prêts J/J	0	0
A terme	0	0
Comptes et prêts	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	447	58

Note 4. Créances sur la clientèle : NEANT

Note 5. Obligations et autres titres a revenu fixe

Note 5.1. Portefeuilles titres

(en milliers euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	2011	2010
Obligations et autres titres à revenu fixe			3 337 500		3 337 500	1 500 000
Actions et autres titres à revenu variable						
Participations et activité de portefeuille						
Créances rattachées			10 566		10 566	5 460
Total portefeuille titres	0	0	3 348 066	0	3 348 066	1 505 460

Note 5.2. Ventilation des titres

(en milliers euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Valeur de marché	+/- Value	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
Titres de placement :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPCVM de capitalisation												
OPCVM de distribution												
Titres de créances négociables												
Autres titres	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0		0		0							
Titres d'investissement :	3 348 066	0	3 348 066	0	3 348 066	3 348 066	3 302 955	- 34 545	0	3 348 066	0	3 348 066
Obligations	3 337 500		3 337 500		3 337 500	3 337 500	3 302 955	- 34 545		3 337 500	0	3 337 500
Créances rattachées	10 566		10 566		10 566	10 566				10 566	0	10 566
Participations et activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participation												
Créances rattachées												
Total	3 348 066	0	3 348 066	0	3 348 066	3 348 066	3 302 955	- 34 545	0	3 348 066	0	3 348 066

Note 5.3. Obligations et autres titres à revenu fixe ventilées par échéances (valeur nette comptable)

(en milliers euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	2011	2010
Titres de placement :	0	0	0	0	0	0	0
Autres titres				0	0		0
Titres d'investissement	0	0	0	3 337 500	10 566	3 348 066	1 505 460
Obligations				3 337 500	10 566	3 348 066	1 505 460

Note 6. Prêts subordonnés : NEANT

Note 6.1. Parts dans les entreprises liées : NEANT

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice clôturant au 31/12/2011.

Note 6.2. Participations et autres titres détenus à long terme :

(en milliers euros)	2011	2010
Participations et autres titres	4	0
Autres immobilisations financières	4	0
Total	4	0

Note 7. Immobilisations

(en milliers euros)	Valeur brute 2010	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute 2011	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 2011
Immobilisations incorporelles	310	24	-	-	333	112	221
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé	310	24	-	-	333	112	221

Note 8. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers euros)	2011	2010
Comptes de négociation :	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	0	0
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse	0	0
Autres actifs :	4	0
Dépôts de garantie versés pour le compte propre	0	0
Autres débiteurs divers	4	0
Créances rattachées	0	0
Comptes de régularisation actif :	24 165	4 864
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	0	0
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction	0	0
Pertes à étaler	0	0
Charges constatées d'avance	136	2 940
Charges à répartir (1)	10 953	0
Produits à recevoir sur swap	13 075	1 924
Comptes de régularisation divers	0	0
Total	24 169	4 864

(1) : Au 31/12/2011, ce poste enregistre les primes d'émissions (décotes) relatives aux obligations foncières qui étaient comptabilisées en diminution du poste "Dettes représentées par un titre" pour 7 222 K€ au 31/12/2010

Note 9. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle

Note 9.1. Banques centrales : NEANT

Note 9.2. Dettes envers les établissements de crédit :

(en milliers euros)	2011	2010
A vue	0	0
Comptes ordinaires créditeurs	0	0
Dettes rattachées	0	0
Emprunts J/J	0	0
A terme	490 511	233 871
Comptes et emprunts	488 171	232 256
Dettes rattachées	2 340	1 615
Autres sommes dues	0	0
Total	490 511	233 871

Note 10. Comptes créditeurs à la clientèle : NEANT

Note 11. Autres sommes dues : NEANT

Note 12. Dettes

Note 12.1. Dettes représentées par un titre

(en milliers euros)	2011	2010
Emprunts Obligataires	2 770 439	1 248 301
Obligations foncières	2 750 000	1 250 000
Décôte (1)		(7 222)
Dettes rattachées	20 439	5 524
Autres dettes	-	-
Opérations sur titres	-	-
Total	2 770 439	1 248 301

(1) Au 31/12/2011, les primes d'émissions (décotes) relatives aux obligations foncières sont comptabilisées en "Comptes de régularisation actifs - Charges à répartir pour 7 612K€

Note 12.2. Durée résiduelle des dettes

(en milliers euros)	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5ans	2011	2010
Emprunts Obligataires Covered bonds				2 750 000	2 750 000	1 242 778
Emprunts à terme	3 279	0	1 235	483 657	488 171	232 256
Autres dettes représentées par un titre Opérations sur titres						
Total	3 279	0	1 235	3 233 657	3 238 171	1 475 034

Hors dettes rattachées

Note 13. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers euros)	2011	2010
Comptes de négociation :	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	0	0
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse	0	0
Autres passifs :	727	319
Primes sur instruments conditionnels vendus	0	0
Dettes sur titres de transaction empruntés	0	0
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts Fournisseurs	727	311
Dettes sociales & fiscales	0	8
Impôts sur les sociétés	0	0
Autres dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créiteurs	0	0
Comptes de régularisation passif :	317	220
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	0	0
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan	0	0
Gains à étaler	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	317	220
Charges à sur swap	0	0
Autres compte de régularisation	0	0
Total Général	1 044	539

Note 14. Provisions : NEANT

Note 15. Provisions et dettes

Note 15.1. Provisions réglementées : NEANT

Note 15.2. Dettes subordonnées : NEANT

Note 16. Capitaux

Note 16.1. Capitaux propres

(en milliers euros)	2011	2010
Capital social	1 11 095	28 095
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(130)	-
Résultat de l'exercice		(130)
Résultat en instance d'affectation	(54)	-
Total	110 912	27 966

Note 16.2. Décomposition du capital social

(en milliers euros)	2011	2010
Capital social	1 11 095	28 095
Nombre d'actions :		
- totalement libérées	11 109 520	2 809 520
- non libérées	-	-
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

Note 16.3. Variations des capitaux propres

(en milliers euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	2011
A l'ouverture	28 095	-	-	-	-	(130)	27 966
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital	83 000	-	-	-	-	-	83 000
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	-	-	-	-	(130)	130	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(54)	(54)
A la clôture	111 095	-	-	-	(130)	(54)	110 912

Note 17. Intérêts financiers à terme

(en milliers d'euros)	Etablissements de crédit OCDE		Clientèle non financière		Montant notionnel gré à gré selon la durée résiduelle		
	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	< 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	2011	2011	2011	2011			
Swaps de taux d'intérêt macro couverture	1 250 000					500 000	750 000
Total opérations fermes	1 250 000	-	-	-	-	500 000	750 000

Note 18. Intérêts et produits assimilés

(en milliers euros)	2011	2010
Opérations avec les établissements de crédit	39 737	4 105
Comptes ordinaires débiteurs	29	6
Comptes et prêts à terme	0	0
Produits divers d'intérêts	39 709	4 099
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 914	5 460
Titres de placement	0	0
Titres d'investissement	43 914	5 460
Produits sur dettes constituées par des titres	0	0
Autres produits sur dettes const. par des titres	0	0
Total	83 651	9 565

Note 19. Revenus des titres à revenu variable : NEANT

Note 20. Intérêts et charges assimilés

(en milliers euros)	2011	2010
Opérations avec les établissements de crédit	36 568	3 793
Comptes ordinaires créditeurs	0	0
Comptes et emprunts à terme	11 754	1 618
Charges divers d'intérêts	24 814	2 176
Emprunts subordonnés à terme	0	0
Commissions	0	0
 Obligations et autres titres à revenu fixe	 45 952	 5 587
Titres de placement	0	0
Titres d'investissement	0	30
Charges sur dettes constituées par des titres	45 947	5 557
Autres charges sur dettes const. par des titres	0	0
Commissions	5	0
Total	82 521	9 380

Note 21. Commissions, Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 21.1. Commissions charges

(en milliers euros)	2011	2010
Charges de commissions	0	14
Commissions	0	14
Total	0	14

Note 21.2. Commissions produits : NEANT

Note 22. Gains ou pertes

Note 22.1. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation : NEANT

Note 22.2. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées : NEANT

Note 23. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers euros)	2011	2010
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Produits divers d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	13	20
Charges divers d'exploitation bancaire	13	20
Total	13	20

Note 24. Charges générales d'exploitation

(en euros)	2011	2010
Impôts et taxes	97	0
Organic	97	0
Services extérieurs	977	266
Autres services extérieurs	977	266
Total	1 073	266

Note 25. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

(en euros)	2011	2010
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	98	14
Immobilisations incorporelles	98	14
Total	98	14

Note 26. Honoraires des commissaires aux comptes

	Pricewater houseCoopers	Mazars	2011
Audit			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	24	28	52
Missions accessoires	-	-	-
Total	24	28	52

Note 27. Coût du risque : NEANT

Note 28. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT

Note 29. Résultat exceptionnel : NEANT

Note 30. Impôts sur les bénéfices : NEANT

AXA BANK EUROPE SCF
Société Anonyme au capital de 111.095.200 euros
Siège social : 203/205 rue Carnot, Fontenay-sous-Bois – 94138 Cedex France
525 010 880 RCS Créteil

(ci-après la « **Société** »)

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES
TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration menés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les procédures de contrôle interne applicables à la Société. Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 15 mars 2012.

**I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Société est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et disposant du statut de société de crédit foncier. Régie par les articles L.515-13 et suivants du Code monétaire et financier, elle a été constituée en août 2010, sous forme de société anonyme et a clôturé le 31 décembre 2011 son deuxième exercice social.

A. Composition du conseil d'administration

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix huit au plus.

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

- Monsieur François ROBINET, Président ;
- Madame Marie-Cécile PLESSIX ;
- Monsieur Geert VAN DE WALLE ;
- Madame Irina BUCHMANN ;
- Monsieur Alain SYMKENS ; et
- Monsieur Laurent ABENSOUR.

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2011 :

- Monsieur Mustafa UZEL a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué avec effet le 31 août 2011 ;
- Cooptation par le conseil d'administration du 21 septembre 2011 de Monsieur Alain SYMKENS, pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir par Monsieur Mustafa UZEL, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2012 ;
- Nomination par le conseil d'administration du 21 septembre 2011 de Monsieur Geert VAN DE WALLE, administrateur de la Société, en tant que nouveau directeur général délégué et de dirigeant responsable en remplacement de Monsieur Mustafa UZEL, pour la durée de son mandat d'administrateur en cours.

B. Fonctionnement du conseil d'administration

1. Le conseil d'administration

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette possibilité de participation par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication n'est pas applicable pour l'établissement des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion du groupe.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

En outre, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

L'agrément des cessions d'actions aux tiers ainsi que les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration assume les missions mises à la charge de l'organe délibérant dans le règlement n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission, sur les marchés réglementés ou non réglementés ou hors marché, d'obligations foncières ou d'autres instruments financiers équivalents émis sur le fondement de droits étrangers ainsi que la souscription d'emprunts (privilégiés ou non privilégiés).

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises ;

- le 28 janvier
- le 14 mars
- le 10 juin
- le 21 septembre
- le 24 octobre
- le 16 novembre
- le 29 novembre
- le 5 décembre

sur convocation de son Président. Le cabinet FIDES, contrôleur spécifique, a été convoqué à chacune de ces réunions.

Les principales questions suivantes ont été abordées par le conseil d'administration durant l'exercice 2011 :

- Remboursement par la Société de la totalité de la Tranche n° 1 / Série n°2 d'obligations foncières ;
- Approbation des programmes trimestriels d'activité relative à d'émission d'obligations foncières ;
- Autorisations de procéder à des émissions obligataires par la Société et délégation des pouvoirs en vue de les réaliser ;
- Changement du délai d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale ordinaire à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (effectif en 2012) ;
- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Compte-rendu des travaux du comité audit ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Présentation de l'activité et des résultats de contrôle interne au cours de l'exercice 2010 ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Préparation et convocation d'une assemblée générale ;
- Constatation de la démission de Monsieur Mustafa UZEL de ses fonctions de directeur général délégué ;

- Nomination d'un nouveau directeur général délégué – fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Cooptation d'un nouvel administrateur ;
- Examen et arrêté de l'état intermédiaire des comptes de la Société pour le premier semestre 2011 ;
- Constatation d'un dépassement des limites d'exposition d'une contrepartie ;
- Renouvellement du programme Euro Medium Term Notes et autorisation de procéder à des émissions obligataires par la Société et délégation de pouvoir en vue de les réaliser ;
- Point d'étape opérationnelle relative à la coopération avec la Société Générale ;
- Désignation des membres du Comité des engagements et modification des termes de son règlement intérieur;
- Modification du règlement intérieur et de la composition du Comité d'audit ;
- Proposition à l'assemblée générale d'une nouvelle délégation de compétence en vue de permettre au conseil d'administration de décider l'augmentation du capital social d'un montant de 83 million d'euros, en une ou plusieurs fois ;
- Proposition de modification de l'article 25.7 des statuts de la Société – modification du délai statutaire relatif à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice, lequel passe de 4 mois à 5 mois ;
- Décision, sur délégation de compétence de l'assemblée générale, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant de 83 million d'euros par émission d'actions à souscrire et à libérer en numéraire et fixation des modalités de l'opération avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Arrêt des termes du rapport complémentaire à présenter aux actionnaires du fait de l'exercice par le conseil d'administration de la délégation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ;
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant de 83 million d'euros ;
- Modification corrélative des statuts (sur pouvoirs conférés par l'assemblée générale) ;
- Modification du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- Remplacement de Standard & Poor's par Moodys pour la notation des obligations foncières émises par la Société dans le cadre de son programme EMTN ;
- Autorisation des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce, et plus spécifiquement des avenants à la convention de gestion, aux "Term Senior Loan Agreements" et au "Cash Advance Agreement" conclus avec AXA Bank Europe ;
- Examen et approbation des comptes de la Société au 30 septembre 2011 ; et
- Remboursement par la Société de la totalité de la Tranche n°1 / Série n°4 d'obligations foncières.

2. *Comités*

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration a constitué deux comités : un comité d'audit et un comité des engagements.

Le conseil d'administration a été régulièrement informé, durant l'exercice, des délibérations de ces comités ainsi que de leurs décisions.

a. Comité d'audit

Au 31 décembre 2011 le comité d'audit est composé de :

- Madame Irina BUCHMANN, Présidente
- Monsieur Laurent ABENSOUR,
- Monsieur Alain SYMKENS ;

Modification intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2011 :

- nomination par le Conseil d'administration du 21 septembre 2011 de Monsieur Alain SYMKENS comme nouveau membre du comité d'audit en remplacement de Monsieur Geert VAN DE WALLE

Le 1^{er} comité d'audit s'est réuni le 8 mars 2011 afin de présenter la charte du comité d'audit, et d'examiner les comptes annuels de la Société. Durant ce même comité est présenté l'organisation du montage financier entre les entités AXA Bank Europe, Royal Street et la Société. Le contrôleur périodique a indiqué que le plan d'audit pluri-annuel était en construction et qu'un audit d'entrée était prévu au 2^e semestre 2011. Le contrôleur Permanent a donné rapport de son organisation et de ses travaux.

Le second comité d'audit s'est tenu le 7 septembre 2011. Monsieur Emmanuel RAME y a présenté les données comptables et financières arrêtées au 30 juin 2011. L'exposition de la Société aux grands risques (concentration risk) y est soulevée. Monsieur René VAN THILLO a présenté les travaux du contrôle permanent, la révision des contrôles de 1^{er} niveau chez AXA Bank Europe ainsi que l'attestation des contrôles chez AXA Banque permettent d'attester que le processus de contrôle est adéquat. Monsieur Frank HELSLOOT y a présenté le plan d'audit pour les 5 années à venir. Au nom du Risk Management, Monsieur Jean-Charles MOULAERT a présenté la charte SCF du Risk Management. Au nom du contrôleur spécifique, Monsieur Stéphane MASSA a commenté l'avancement de sa mission et soulevé qu'une attention toute particulière doit être donnée à la qualité des données des dossiers de crédit. Monsieur Jean-Marc VASSEUX a fait le point sur les travaux de la conformité. Il a soulevé qu'il conviendra d'engager une personne qui sera chargée entre autre d'assurer la conformité de la Société aux normes légales et réglementaires.

b. Comité des engagements

Ayant constaté la démission de Monsieur Mustafa UZEL de ses fonctions de membre et président du comité des engagements, le directeur général et les directeurs généraux délégués ont nommé Monsieur Abbas BIN-SABIR en qualité de nouveau président de ce comité en remplacement de Monsieur Mustafa UZEL.

Au 31 décembre 2011 le comité des engagements composé de

- Monsieur Abbas BIN_SABIR, Président ;
- Monsieur François ROBINET ;
- Madame Marie-Cécile PLESSIX ;
- Monsieur Geert VAN DE WALLE ;
- Monsieur Alain WAUTHIER ;
- Madame Dalia NOSKOWICZ ; et

- Madame Ingrid CHARRIER.

Le comité des engagements s'est réuni 7 fois en 2011 et le gros des travaux se sont concentrés sur:

- La gestion des indicateurs prudentiels et de type de gestion ALM. Dans ce cadre nous notons plus particulièrement les décisions prises dans le courant du quatrième trimestre pour la gestion du ratio des grands risques.
- Les décisions en premier trimestre de 2011 relatives à la conversion de la Série 2 à taux variable en Série 3 à taux fixe.
- En troisième et quatrième trimestre de 2011 nous notons les décisions prises dans le cadre de l'augmentation du bilan de la Société suite à l'acquisition de Royal Street 3 (RS-3) et l'émission de la Série 4 à taux fixe.

3. Directeurs généraux délégués

Au 31 décembre 2011, la Société compose de deux Directeurs généraux délégués Madame Marie-Cécile PLESSIX et Monsieur Geert VAN DE WALLE.

Au cours de l'exercice 2011, Monsieur Mustafa UZEL a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué avec effet le 31 août 2011 et Monsieur Geert VAN DE WALLE a été nommé en tant que nouveau directeur général délégué par le conseil d'administration du 21 septembre 2011.

C. Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

Lors des nominations par le conseil d'administration du Président Directeur Général et des Directeurs Général Délégués, il a été décidé qu'ils ne soient pas rémunérés pour ces fonctions.

D. Code de gouvernement d'entreprise

Il est précisé que la Société comprend, y compris AXA Bank Europe, uniquement sept (7) actionnaires, ce qui conduit naturellement à adapter au cas de la Société certaines règles classiques de gouvernance, lesquelles sont destinées avant tout aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui n'est pas le cas de la Société.

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attachée à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

E. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'ensemble des modalités de participation des actionnaires de la Société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 25 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou

administré).

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

A. Rappel des objectifs des procédures de contrôle interne

Les objectifs du système de contrôle interne sont fixés par le conseil d'administration.

Ces objectifs sont les suivants :

- vérifier que les opérations réalisées par la Société ainsi que son organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques ;
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, en particulier les conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- assurer le respect des objectifs assignés par le conseil d'administration, lesquels découlent du plan stratégique de l'établissement de crédit soumis à l'organe délibérant et qui ensuite sont traduits en actions, procédures et opérations.

Il est rappelé qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne toutefois pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

B. Organisation générale des procédures de contrôle interne

La Société est soumise ainsi que l'ensemble des établissements bancaires aux dispositions du Règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Elle organise en conséquence son système de contrôle interne autour des différentes dispositions requises par ce Règlement.

Le dispositif de contrôle interne de la Société repose sur ceux d'AXA Bank Europe et d'AXA Banque.

Conformément à la réglementation, ce dispositif s'organise sur 2 niveaux de contrôles ; le contrôle permanent et le contrôle périodique. Transversalement, une filière « Risques » permet un suivi précis des différentes natures de risque (liquidité,...).

La responsabilité de ses entités a été confiée aux responsables d'AXA Bank Europe ayant les mêmes fonctions ; Monsieur Fredien VAN DEN BRANDEN pour le contrôle périodique et Monsieur Alain SYMKENS pour le contrôle permanent. Le responsable des Risques est Monsieur Dominique BELLEC .

Le suivi de la conformité est assuré par le responsable de la conformité d'AXA Banque compte tenu de ses connaissances dans la réglementation bancaire et financière française. Au 31 décembre 2011, cette fonction était assurée par Monsieur Jean-Marc VASSEUX.

C. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

La Gestion des risques de la Société intervient dans le cadre des exigences du Comité de Bâle qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP).

La gestion des risques de la Société, sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Europe, vise à protéger les objectifs de la Société en matière de solvabilité, de liquidité et de profitabilité.

Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques de la Société sont décrits dans une charte de gestion des risques de la Société.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques de la Société qui est aussi intégrée dans la charte de gestion des risques précitée.

Reprenant les grandes catégories de risques applicables aux banques, cette cartographie des risques de la Société énumère les risques de cette société qui sont matériels à ses activités et objectifs. Elle les distingue de ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques de la Société opère aussi une distinction entre les risques matériels qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués que par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques de la Société détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques matériels de la Société, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci.

D. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1. Convention d'externalisation et de fourniture de services

Les moyens techniques, comptables, informatiques et en termes de contrôle dont dispose la Société lui sont fournis par AXA Bank Europe et AXA Banque (France), notamment selon les conditions et modalités décrites dans les conventions d'externalisation, à savoir:

- une convention de gestion par laquelle elle délègue à AXA Bank Europe, conformément à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier, la gestion et le recouvrement de ses prêts, créances assimilées (en particulier les titres souscrits auprès de véhicules de titrisation éligibles), titres et valeurs ainsi que sa gestion financière et sa gestion actif-passif (ALM);

- une convention d'externalisation et de fourniture de services, par laquelle elle confie à AXA Bank Europe et AXA Banque l'exécution des obligations réglementaires qui résultent pour l'entreprise de sa qualité de société financière soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier.

2. Système d'information comptable

AXA Banque utilise "SAB". Ce logiciel permet la tenue de la comptabilité et la production des états comptables. AXA Banque a créé au sein de " SAB" une entité distincte représentant l'entreprise, et assurant la ségrégation de l'activité de la Société.

Le logiciel " SAB " permet d'extraire l'ensemble des informations comptables de la Société, en assurant une parfaite piste d'audit.

L'ensemble des enregistrements comptables est effectué conformément aux normes comptables françaises et actualisé en fonction d'éventuelles modifications réglementaires.

D'un point de vue des reporting réglementaires, l'entreprise a été intégrée au dispositif déjà en place pour AXA Banque: les états réglementaires SURFI/Bâle II ont été établis de manière automatisée par le système d'information d'AXA Banque à l'aide des progiciels "VIVEO" et "FERMAT". Des rapprochements mensuels sont réalisés entre l'outil de gestion SOPHIS et la plateforme comptable composée des outils "EVOLAN" et "SAB".

Le principe d'organisation repose sur une comptabilité générale tenue par le département comptable d'AXA Banque.

E. Description du dispositif de contrôle comptable

1. Procédures relatives au traitement comptable des opérations

Le dispositif de contrôle comptable de la Société est constitué :

- d'un premier niveau centralisé à la direction financière, en charge du contrôle de l'alimentation de la comptabilité par le service de la Trésorerie ;
- d'un second niveau affecté au Contrôle Permanent & Conformité.

Les contrôleurs comptables formalisent les résultats des contrôles dans l'outil interne de gestion des contrôles (Comet) et le responsable du contrôle comptable de 1er niveau assure un reporting de ces activités.

L'ensemble des procédures de contrôle comptable ont été formalisées et décrites, notamment les différentes phases des contrôles à réaliser ainsi que leurs objectifs.

2. Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste

d'audit

La qualité et la fiabilité de la piste d'audit est assurée par une organisation fondée sur la séparation des tâches :

- Les services opérationnels comptabilisent les opérations directement dans l'applicatif comptable ou, le plus souvent, automatiquement via les applicatifs de gestion (EVOLAN) ;
- Le service «Contrôle Permanent Finances » définit les schémas comptables et les paramètres dans l'applicatif comptable et assure le contrôle de la justification et de la documentation des écritures comptables ainsi que de la révision des écritures enregistrées manuellement dans l'applicatif comptable ;
- Le Contrôle Permanent & Conformité assure, en 2nd niveau, une revue des travaux réalisés (vérification de la piste d'audit, des dossiers de travail,...).

Le dispositif est sécurisé par un système de sécurité logique et d'habilitations qui sont revues périodiquement.

3. Résultat des contrôles comptables

Les contrôles comptables de l'activité de la Société ont été créés fin 2010 dans l'applicatif de gestion des contrôles COMET.

Les résultats de ces contrôles, pris en charge par le responsable du contrôle comptable d'AXA Banque, n'ont pas révélé d'anomalie grave pouvant remettre en cause la qualité de l'information comptable et financière de la Société.

Le 15 mars 2012

Le Président du conseil d'administration

AXA BANK EUROPE SCF

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2011

PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park - 63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

Mazars
Exaltis - 61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires
AXA BANK EUROPE SCF
203/205 rue Carnot
94138 Fontenay-Sous-Bois Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA Bank Europe SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives, notamment pour ce qui concerne les titres d'investissement :

AXA BANK EUROPE SCF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2011 - Page 2

Votre société détient des positions sur titres d'investissement. Les notes 1, 5.1, 5.2 et 5.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour l'appréciation des risques de non remboursement des titres à leur échéance, et la détermination des dépréciations et provisions destinées à couvrir ces risques. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2012

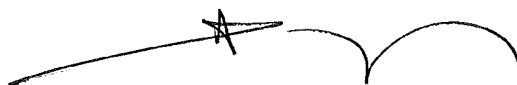
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

Mazars



Max Dongar

AXA BANK EUROPE SCF

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63 RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE
TEL : + 33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

CAPITAL DE 2 510 460 EUROS - RCS NANTERRE B 672 006 483

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

AXA BANK EUROPE SCF

Société anonyme au capital de 111 095 200 €
Siège social : 203/205 rue Carnot 94138 Fontenay sous Bois Cedex
R.C.S. Créteil 525 010 880

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

AXA BANK EUROPE
SCF

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2011*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant à la convention de gestion

Personnes concernées

Monsieur François Robinet, Président Directeur Général d'AXA Bank Europe SCF, membre du Comité de direction d'AXA Bank Europe (Belgique),

Madame Irina Buchmann, membre du Conseil d'administration d'AXA Bank Europe SCF et membre du Comité de direction d'AXA Bank Europe (Belgique).

Nature et modalités

Votre Conseil d'administration, en date du 29 novembre 2011, a autorisé la société à conclure un avenant à la convention de gestion, initialement signé le 23 septembre 2010, avec la société AXA Bank Europe.

La convention initiale a pour objet de déterminer les conventions d'externalisation de la gestion et du recouvrement des créances ou des titres de créances et de la gestion financière, par la fourniture d'AXA Bank Europe des services nécessaires à la réalisation de ces tâches.

L'avenant à cette convention a pour objet d'introduire dans la convention de gestion une annexe 4 relative aux critères d'investissement devant être respectés par AXA Bank Europe dans le choix des valeurs de remplacement figurant à son actif.

Lesdits services n'ont donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2011.

Avenant au « Term Subordinated Loan Agreement », initialement signé le 4 novembre 2010

Personnes concernées

Monsieur François Robinet, Président Directeur Général d'AXA Bank Europe SCF, membre du Comité de direction d'AXA Bank Europe (Belgique),

Madame Irina Buchmann, membre du Conseil d'administration d'AXA Bank Europe SCF et membre du Comité de direction d'AXA Bank Europe (Belgique).

Nature et modalités

Votre Conseil d'administration, en date du 29 novembre 2011, a autorisé la société à conclure un avenant au « Term Subordinated Loan Agreement », initialement signé le 4 novembre 2010, avec la société AXA Bank Europe.

La convention initiale a pour objet la mise en place d'un prêt subordonné souscrit par AXA Bank Europe au profit de la société, afin de financer l'acquisition par la société de titres de créances hypothécaires à taux variable émis par Royal Street.

L'avenant à cette convention a pour objet de mettre un terme à la subordination du contrat de prêt. Ainsi, la créance de la société AXA Bank Europe en sa qualité de prêteur n'est plus subordonnée aux créances des créanciers chirographaires. En conséquence, l'intitulé de la convention « Term Subordinated Loan Agreement » est remplacé par l'intitulé « Term Senior Loan Agreement ».

Le montant des intérêts stipulés comptabilisés au titre de l'exercice 2011 ressort à 10 905 723,22 euros, les sommes effectivement versées à 9 337 268,61 euros.

Cash Advance Agreement modifié et réitéré

- Personnes concernées

Monsieur François Robinet, Président Directeur Général d'AXA Bank Europe SCF, membre du Comité de direction d'AXA Bank Europe (Belgique),

Madame Irina Buchmann, membre du Conseil d'administration d'AXA Bank Europe SCF et membre du Comité de direction d'AXA Bank Europe (Belgique).

- Nature et modalités

Votre Conseil d'administration, en date du 29 novembre 2011, a autorisé la société à conclure une convention intitulée « *Amended and Restated Cash Advance Agreement* » avec la société AXA Bank Europe.

Cette convention remplace la convention intitulée « *Cash Advance Agreement* » en date du 4 novembre 2010. Comme la convention en date du 4 novembre 2010, elle a pour objet l'engagement d'AXA Bank Europe d'accorder des avances en fonds au profit d'AXA Bank Europe SCF et de déterminer les conditions de ces avances, afin notamment, de financer le risque de liquidité au titre de l'émission d'obligations foncières par AXA Bank Europe SCF et de constituer une réserve en cas de survenance d'une baisse de notation. Le remplacement de la « *Cash Advance Agreement* » par la « *Amended and Restated Cash Advance Agreement* » a pour but de remplacer dans la convention les critères de notation de Standard and Poor's par ceux de Moody's.

Le montant des intérêts stipulés au titre de l'exercice 2011 ressort à 63 904,94 euros, les sommes effectivement versées s'élevant à 62 567,90 euros.

AXA BANK EUROPE
SCF

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2011*

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'externalisation et de fournitures de services

AXA Bank Europe SCF a conclu une convention d'externalisation et de fourniture de services avec AXA Bank Europe et AXA Banque, le 23 septembre 2010.

Cette convention a pour objet l'accomplissement au profit de la société de certaines tâches relatives aux fonctions support de ses activités, en particulier les services de secrétariat juridique et fiscal, de la préparation au reporting réglementaire, de la comptabilité et du contrôle des risques.

Le montant des rémunérations desdits services comptabilisé au titre de l'exercice 2011 ressort à 198 894,80 euros, les sommes effectivement versées s'élevant à 149 171,10 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 3 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS

Pierre Clavié



Max Dongar

